

COMPTE-RENDU DU 20/07/2021

Ordre du jour :

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Fabrice HALLER, Françoise KAMERER, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent excusé : André BILLOTTE, Sylvie GROSDÉMOUGE, Stéphane JANOT, Eugène LECOUFFE.

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- 1 **Approbation du compte-rendu de la séance du 24/06/2021**
- 2 **Demande de subvention patrimoine rural non protégé -édifices culturels et non culturels**
- 3 **Recensement de la population 2022 – Création des postes d'agent recenseur et coordonnateur communal**

DELIBERATIONS

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 24/06/2021

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 24/06/2021 et demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque ni question.

Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

2 Demande de subvention patrimoine rural non protégé – édifices culturels et non culturels

Monsieur le Maire explique que l'Etat et le Département de la Haute-Saône se sont mis d'accord sur la mise en place d'un nouveau plan d'action pour soutenir la restauration du petit patrimoine rural non protégé des petites collectivités locales avec le lancement de l'appel à projets « patrimoine rural non protégé- édifices culturels et non culturels »

Les travaux d'un montant supérieur à 8 000 € HT pourront être financés à hauteur de 60 % maximum par l'Etat et le Département, le montant total des subventions auprès de différents organismes ne pourra pas dépasser 80 %.

Au sein de la commune de Granges-le-Bourg plusieurs édifices répondent à ces critères :

- Le lavoir situé à l'angle de la grande rue et de la rue de Malval
- 2 fontaines ouvertes rue de Saulnot et rue du Pavé
- un calvaire situé grande rue

Des devis ont été établis pour la réfection de ces édifices pour un montant de 50 760 € HT.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de la réfection de ces édifices,

- **APPROUVE** le plan de financement soit 60 % de subvention et le reste en autofinancement,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une demande de subvention au titre « du patrimoine rural non protégé -édifices culturels et non culturels » auprès de l'Etat et du Département de la Haute-Saône,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide parlementaire,
- **ENGAGE** la collectivité à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget.

Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

3 Recensement de la population 2022 - Création des postes d'agent recenseur et coordonnateur communal

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser le recensement de la population en 2022.

Cette opération s'effectuera du 20 janvier au 19 février 2022.

Un agent recenseur et un coordonnateur communal seront chargés de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Nathalie WUST comme coordonnateur communal,
- **AUTORISE** le Maire à recruter un agent recenseur et fixe un forfait pour la rémunération de ce dernier à 1 000 € brut, qui sera versé à l'issue de l'enquête.

Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

Fin de séance à 19H55.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.